

Me Roshi Bhadain : « Il faut introduire une 'Police and Criminal Evidence Act' »

Après avoir pratiqué comme expert-comptable en Angleterre, Me Roshi Bhadain, membre du Conseil d'administration de «Dis moi», rentre au pays pour engager 'son' combat contre la corruption, qui selon lui, serait devenu un fléau national. La lutte pour les droits humains est devenue son autre cheval de bataille.

> Que pensez-vous de la situation des droits humains à Maurice et dans le sud-ouest de l'Océan Indien ?

La situation à Maurice est meilleure que dans d'autres pays de la région, tels que Madagascar ou les Comores. Cela est dû au fait que nous sommes un pays politiquement stable. Notre loi suprême, notre Constitution, protège la démocratie, et garantit les droits fondamentaux et les libertés individuelles, telles que le droit à la liberté, la protection contre les traitements inhumains, la propriété privée, la liberté de conscience et de religion, le droit de s'exprimer librement, le droit de s'associer aux autres, le droit à un procès équitable, le droit d'être protégé contre la discrimination et le droit à la vie privée, entre autres.

Notre Cour Suprême, agit comme garant de notre Constitution. Nous avons également le droit d'appel au Conseil privé de la Reine si on veut revendiquer des droits constitutionnels qui ont été bafoués. À Maurice, nous avons aussi des institutions comme l'Equal Opportunity Commission, où mon confrère Brian Glover abat un travail énorme, dans un contexte très spécifique où, hélas, de 'vested interests' tentent de lui mettre des bâtons dans les roues.

Il existe également une Commission des droits de l'homme où les citoyens peuvent s'adresser dans certains cas, mais là aussi la commission n'opère pas pour le moment faute de membres. La création de la Commission de justice et vérité était une excellente initiative pour ceux qui estiment avoir été dépossédés de leurs terres à travers des saisies ou des prescriptions. Mais encore une fois, on attend toujours les résultats escomptés.

Il y a encore beaucoup à faire concernant les droits humains à Maurice. Ainsi des 'charges provisoires' qui sont logées par la police suite à des dénonciations et des arrestations en l'absence d'enquête approfondie. C'est un système arbitraire qui peut être utilisé comme outil de persécution contre les citoyens. Il faudrait un système de 'checks and balances'. L'introduction d'une 'Police and Criminal Evidence Act' – comme il en existe en Grande-Bretagne – nous aiderait en ce sens. En Inde, aussi la Cour Suprême indienne s'est prononcée contre les arrestations arbitraires du 'Central Bureau of Investigation' ('CBI') sans enquête diligente et com-



Roshi Bhadain, membre du Conseil d'administration de «Dis Moi».

plète. Le système de 'arrest first, ask questions later' doit cesser.

Les lois coloniales figurant toujours dans notre Code pénal pour des délits tels que 'criminal defamation', 'diffusing false news', 'sedition', etc... doivent être revues et ne pas servir d'outils de persécution'. La liberté d'expression admise dans les pays civilisés et démocratiques doit être respectée

> Une polémique a surgi concernant la carte d'identité nationale. Quelle devrait être la position du citoyen lambda ?

Elle est très simple : nul n'est obligé de donner ses empreintes digitales, sa photo biométrique, jusqu'au 15 septembre 2014. La Cour Suprême se prononcera sur la légitimité de conserver, pour une période non définie, les empreintes digitales et photos biométriques des citoyens dans une base de données, dans un Centre online à Ebène.

Je ne peux en dire plus, car l'affaire est 'subju-

dice' devant la justice. Personnellement, en tant que citoyen mauricien, je ne donnerai pas mes empreintes digitales et mes données biométriques, jusqu'à ce que la Cour Suprême statue sur la question !

> Le concept « d'État de droit » est un pilier de toute démocratie. Qu'en pensez-vous ?

Lord Bingham a parfaitement expliqué que « L'État de droit » doit assurer la protection des droits humains et libertés fondamentales des citoyens. « L'État de droit » implique aussi l'égalité de tous les citoyens aux yeux de la loi. Notre Constitution s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 1 de notre Constitution prévoit que Maurice est un État de droit démocratique. Un président américain avait affirmé qu'à partir du moment où vous devez rappeler que vous êtes dans une démocratie, ce n'est peut-être plus le cas. Un phénomène étrange perdure dans notre société depuis plusieurs années. Les gens croient que pour arriver à un but quelconque, il faut disposer des bons contacts, notamment ministériels, savoir 'batte lakol' et 'trase'. Ce phénomène est lié directement à la corruption intellectuelle et la perception que tout passe nécessairement par un système pourri.

Cela opère aussi dans un contexte où des personnes pas compétentes sont postées dans des institutions importantes, en raison de leur appartenance politique, communale, castéiste ou culturelle. Cela nourrit une perception de justice à deux vitesses et de 'passe-droit'. Certains ne sont jamais inquiétés de leurs actes, d'autres ont accès à certains privilèges inéquitables, ce qui entraîne une érosion de notre « État de droit » et du 'rule of law'.

> Pouvez-vous nous expliquer votre engagement à DIS-MOI ?

J'aide surtout sur le plan juridique. DIS-MOI lutte pour des causes justes et je pense que Lindley Couronne et les autres ont de bonnes idées à mettre en pratique. La mission de DIS-MOI coïncide avec mes valeurs et principes dans la lutte pour les droits humains. !

Propos recueillis par Razanatovo Fanirisoa

Qui est Me Roshi Bhadain ?

Cet avocat se définit comme un patriote obstiné. «J'assiste tous ceux qui ont besoin d'aide. Cette année, j'ai traité plusieurs affaires touchant aux droits humains et libertés fondamentales, entre autres : l'affaire très politisée de Pravind Jugnauth, arrêté pour sédition, une loi datant de l'ère coloniale très critiquée par Geoffrey Robertson dans son rapport sur la liberté d'expression à Maurice; l'affaire CT Power qui touche à l'environnement et aux droits des habitants d'Albion ; l'affaire MITD où l'enseignante Sudha Singh a été arrêtée pour avoir protégé une mineure dans une affaire de pédophilie ; l'affaire opposant la famille de Florent Jeannot à l'ex-Attorney General Yatin Varma; l'affaire des secrétaires des juges provisoirement inculpés de corruption ; la nouvelle carte d'identité nationale biométrique.

L'an prochain, j'irai devant le Conseil privé de la Reine. D'abord pour assister le 'Leading Counsel' Geoffrey Robertson, dans l'affaire concernant le journaliste Dharmanand Dooharika, par rapport à une loi archaïque sur la liberté d'expression. Ensuite, pour l'affaire Peerthum, où la Cour suprême a accordé un 'leave as of right' pour contester la constitutionnalité des arrestations effectuées par des policiers affectés à l'Icac, une institution « indépendante ».



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non-gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

Moi, citoyen de la République



1

Après la publication du chapitre 2 intitulé « C'est quoi la politique? », nous vous proposons la troisième partie du manuel : « La République ».

3e partie

2

Le savez-vous ?

- Il existe dans notre République une loi contre l'incitation à la haine raciale.
- La liberté d'expression existe mais rime avec responsabilité. Par exemple, se servir des outils de communication (sms, mail, et réseaux sociaux) pour harceler une personne constitue un délit.
- L'Afrique du Sud d'avant 1994 (lorsque Nelson Mandela fut élu) pratiquait ouvertement la discrimination raciale : dans les endroits publics, par exemple, il y avait des toilettes pour blancs, noirs, indiens !
- Si tu épouses un(e) citoyen(ne) d'un autre pays, ton époux(se) peut demander la nationalité mauricienne après quatre ans de vie commune.
- Certains citoyens ont une double nationalité.
- On peut renoncer à sa nationalité. Certains pays ne permettent pas à un citoyen d'avoir une double nationalité. Les citoyens doivent donc choisir.
- Le vote est obligatoire dans certains pays du monde tels l'Australie, la Belgique, la Bolivie. Dans ces pays, ne pas se rendre aux urnes un jour de scrutin est passible de sanctions.
- A Maurice seulement un cinquième des travailleurs a adhéré à un syndicat.
- Entrer dans un pays sans un passeport ou avec un faux passeport constitue un délit.
- La Grande Bretagne n'a pas de Constitution écrite.

Ministère de la jeunesse et des sports

Toi, citoyen de la République

Linite de Menwar

Linite (Menwar)
 Tou Morisyin, Morisyem
 Trap lame kriye linite
 Mem bann esklav mem bann kouli
 Mem lindepandans la repliblik
 Pou gayn li ti bizin linite
 Pa get kouler kalite
 Anou viv dan lamour dan lape

Moris Moris, Moris, Moris, Moris, Moris
 Pou nou tou Morisyin

*La natir finn montre nou
 Ki zom napa pli for ki li
 Viol violans amenn la soufrans
 Sa li em la em ki met nou dan la pen
 Lor em later set euler
 Kot ena tou kalite fier
 Nou Morisyin nou bizin fyer
 Linite samennou fyerte.*

Refrin
 Moris Moris...

Menwar aussi connu comme Lelou Menwar, de son vrai nom Stephan Honoré est un artiste engagé d'origine mauricienne, auteur, compositeur et interprète. Il enregistre son premier album en 1977 à La Réunion et un autre en 2006 *Ay Ay lolo*. Cet artiste qu'on ne présente plus a une renommée internationale, d'abord pour son style unique de musique joué à l'aide d'instruments originaux qu'il fabrique lui-même, puis pour les messages qu'il passe dans ses chansons. *Linite* est une des chansons que choisissent les travailleurs sociaux pour passer des messages de paix à la population mauricienne.

Ministère de la jeunesse et des sports

3

Vocabulaire

Constitution : Texte à valeur de loi qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un Etat.

Devise nationale : Brève formule choisie par un Etat. Celle de Maurice est : 'Etoile et clé de l'Océan Indien'

République : Du mot 'res publica' signifiant la chose publique. Une vraie république est une république démocratique.

Referendum : Consultation directe des citoyens qui doivent répondre par oui ou par non à une question posée par le chef de l'Etat.

Abstention : Refus d'un électeur de voter lors d'un scrutin, ou refus d'un membre d'une assemblée de participer à un vote au sein de l'assemblée.

Candidat : Personne qui concourt en vue d'occuper un poste ou une fonction.

Discrimination : Traitement défavorable appliqué à une catégorie de personnes.

Droit de vote : Faculté de participer à une élection en tant qu'électeur

Eligibilité : Aptitude à être élu. Conditions d'éligibilité : ensemble des conditions à remplir par un candidat pour avoir accès à un poste conféré par élection.

Groupe de pression ou lobby : Organisation qui vise à exercer une influence sur la décision politique de façon à obtenir des résultats, ponctuels ou permanents, favorables à l'intérêt de ses membres ou à ses propres intérêts, et conformes à ses valeurs.

Infraction : Acte pénalement punissable

Ministère de la jeunesse et des sports

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits Humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisée sans la permission de DIS-MOI.

CE MANUEL A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS. IL SERA PRÉSENTÉ DANS LE DÉFI-QUOTIDIEN CHAQUE VENDREDI.